

Médiation

« Résolution alternative des conflits »

Par Guy CATEL Directeur d'ERGESIS « Des ressources et des hommes »

Un conflit, un différend, un litige dans la vie professionnelle ou dans la vie personnelle c'est toujours :

- ✓ Une perte de temps
- ✓ Une perte d'argent
- ✓ Une perte d'énergie

et beaucoup d'émotions des deux côtés !

Dans l'entreprise le conflit peut être, par exemple, inter personnel, managérial, social, lié au harcèlement, et cela à tout niveau de l'entreprise.

Le conflit se génère entre collaborateurs, entre associés, entre partenaires, entre clients, fournisseurs.

Avant d'aller au contentieux, d'attendre longtemps, de faire face à l'aléa judiciaire, connaissez-vous la médiation : un mode de résolution alternatif des conflits ?

La mise en place d'une médiation est très simple :

- Les deux parties choisissent un médiateur qualifié
- Les deux parties sont d'accord pour entrer en médiation en signant le protocole de médiation

Elles pourront être accompagnées par leurs conseils (avocat et experts)

Elles seront à tout moment libres de quitter le dispositif de médiation

Le médiateur est indépendant, neutre, impartial.

Une médiation est totalement confidentielle.

La médiation c'est chercher de solutions nouvelles qui conviennent aux deux parties.

Le saviez-vous : 75% des médiations aboutissent à un accord toujours tenu.

A bien y réfléchir, trouver un accord, sortir du conflit, passer à autre chose, n'est-ce pas la meilleure solution ?

Guy Catel

www.ergesis.com

06 84 81 82 56